Trente-cinquième Année. — N° 132 UN NUMERO 15 CENTIMES. LUNDI 12 MAI 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 11 MAI 1890

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre

Paris, 10 mai. — On commentait beaucoup, après la séance, l'attitude de la droite dans la séance d'aujourd'hui.

Par deux fois, elle a accordé sa confiance au gouvernement sur la question du Dahomey et à propos de l'interpellation de M. Antide Boyer.

Fait beaucoup plus significatif sur cette dernière question: un ordre du jour approuvant les déclarations du ministre de l'intérieur a été déposé par plusieurs membres de la Droite, notamment par MM. de Fourtou, Provost de Launay, de Kergariou, etc.

Depuis longtemps, pareil fait ne s'était présenté; nous avons demandé à un de nos amis de la droite s'il fallait considérer le vote d'aujourd'hui comme une approbation complète des actes du gouvernement.

En aucune façon, nous répondit-il, et chaque fois que l'occasion s'est présentée, nous n'avons pas manqué de protester contre certains actes de l'administration de M. Constans en particulier, mais aujourd'hui nous estimons que son attitude, en face des grévistes et des meneurs socialistes, est correcte ; nous tenons à le reconnaître publiquement.

D'ailleurs, tous les candidats de la droite n'ont-ils pas déclaré aux dernières élections qu'ils ne feraient pas d'opposition systématique; nous tenons simplement nos engagements. Nous soutiendrons le gouvernement quand il nous proposera quelque chose de bien, nous le combattrons lorsque nous jugerons qu'il agit au détriment des intérêts du pays.

Les grèves

Montluçon, 10 mai. — La grève a éclaté ce matin à la mine de Bézenet. 1000 ouvriers ont quitté le travail.

On craint que pour demain une grève aux mines de Doyet-là-Presle ne se déclare.

Aux Ferrières, où 300 mineurs font grève, un ouvrier a tenté de tuer un gendarme; il a été arrêté immédiatement.

Bessèges, 10 mai. — Ce matin à dix heures, M. Moreau, directeur des houillères de Lalle, a réuni les mineurs pour les inviter à reprendre le travail, leur promettant d'accepter plus tard leurs conditions, ce qu'il était impossible de faire à l'heure actuelle.

Les mineurs ont répondu en criant : Vive la grève. La situation se complique. On craint des désordres pour lundi.

Alais, 10 mai — La gendarmerie a arrêté, ce matin, dans la salle du palais de justice, le nommé Marius André, l'un des principaux agitateurs de la grève de Bessèges et qui, depuis quelques jours, est très activement recherché.

Au Dahomey

Paris, 10 mai. — Voici des détails complémentaires sur la restitution, par le roi de Dahomey, des prisonniers français:

On sait que le commandant Fournier avait adressé dernièrement au roi Badazin un ultimatum lui enjoignant cette restitution sous peine de voir bombarder la ville de Whidah par le navire français.

Le roi de Dahomey a écrit au commandant Fournier pour l'aviser qu'il restituait les prisonniers français, et l'avertir qu'il les faisait reconduire à Whidah où un officier français pouvait venir les chercher.

Le commandant Fournier a répondu à cette communication qu'il exigeait que les prisonniers fussent rendus à son bord, qu'il n'enverrait aucun officier à Whidah et qu'il n'entrerait en pourparlers avec le roi qui a manifesté l'intention d'en engager, qu'après le renvoi des otages.

Le roi s'est conformé à ces conditions, il a fait ramener les prisonniers français jusqu'à la côte d'où ils ont été conduits à bord du navire de guerre le *Goeland* où ils sont actuellement, la barre ne permettant pas de les débarquer à Kotonou.

Le cas du comédien Numa

Paris, 10 mai. — On sait que M. Numa, pensionnaire de l'Odéon, s'est vu refuser le grade de sous-lieutenant de réserve.

M. Maurice Faure a prévenu le ministre de la guerre qu'il lui adresserait une question pour savoir si l'autorité militaire juge incompatibles les fonctions d'artiste dramatique avec le grade d'officier.

M. de Freycinet a demandé à M. Faure d'attendre le résultat de l'enquête qui est faite actuellement par les autorités militaires du 5e corps.

La conférence de Berlin

Paris, 10 mai. — M. Ribot fera distribuer dans le courant de la semaine prochaine aux membres du Parlement un livre jaune sur la conférence de Berlin.

Ce livre jaune contiendra les protocoles des diverses séances tenues par la conférence. Il sera précédé d'une sorte de préface écrite toute entière par M. Jules Simon, chef de la délégation qui indiquera le but poursuivi à Berlin par les délégués français.

Le grand duc Nicolas de Russie

Nice, 10 mai — Le grand duc Nicolas de Russie est parti pour Paris par le train de midi 15.

Le préfet, le général de Novion, gouverneur de Nice, le général Garnier des Garrets, les commandants de la garnison et le consul de Russie s'étaient rendus à la gare pour présenter leurs respectueux hommages au grand duc Nicolas.

Celui-ci a exprimé aux officiers toute sa satisfaction d'avoir pu admirer les vaillants chasseurs alpins.

Avant de monter dans son wagon, le grand-duc Nicolas a donné deux accolades au général Garnier des Garrets.

La poudre sans fumée

Paris, 10 mai. — On lit dans le *Soir :*

« Le bruit court que l'on vient de saisir, dans une usine de Normandie, une certaine quantité de poudre sans fumée destinée à l'armée italienne. »

Les événements du Dahomey
Les prisonniers remis en liberté

Kotonou, 10 mai. — A la suite des pourparlers engagés entre le commandant Fournier et le roi du Dahomey, ce dernier s'est décidé à accepter l'échange de nos sept compatriotes prisonniers contre quatorze soldats dahoméens prisonniers, un blanc pour deux noirs.

L'échange a eu lieu hier après-midi.

Nos compatriotes n'ont pas été maltraités pendant leur captivité.

Marseille, 10 mai. — Le paquebot *Taurus* est arrivé dans la nuit, du Gabon et du Congo.

Ce navire avait à bord l'explorateur Viard venant de Kotonou.

Le docteur Bayol, qu'on attendait, à la grande surprise de tous, n'était pas sur ce paquebot; il avait télégraphié au commandant Letardi qu'il le rejoindrait à Las-Palmas le 1er mai pour s'embarquer sur le *Taurus*.

Au moment du passage dans cette escale, le docteur Bayol n'était pas arrivé; ce dernier arrivera avec le *Volta*, sur lequel il s'est embarqué.

Le *Taurus* n'a assisté que de très loin aux combats livrés contre les Dahoméens; nos soldats ont été admirables.

Les passagers expliquent les morts que nous avons eus ; ils appartiennent surtout au prince de Porto-Novo, notre allié qui, au premier engagement, a lâché pied, laissant nos soldats balayer le terrain avec leur bravoure habituelle.

C'est le 5 et le 6 avril que le *Taurus* a vu ces combats.

En ce moment, les navires le *Sané*, le *Kerguelen*, l'*Argent*, l'*Ariège* se trouvent dans les eaux de Dahomey.

Un détachement de soldats et le croiseur de 1re classe le *Roland* sont attendus à Sierra-Léone.

Une réforme à l'Ecole de Saumur

Paris, 10 mai. — Il n'est pas exact qu'on se propose au ministère de la guerre, comme on l'a annoncé, de supprimer complètement l'année d'instruction à Saumur des élèves cavaliers de Saint-Cyr.

Il est question simplement de hâter l'instruction des élèves cavaliers et de diminuer la durée de leur stage à l'école de Saumur.

Cette réforme est actuellement à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise.

Tirage de l'emprunt de Paris 1876

Paris, 10 mai. — Aujourd'hui a eu lieu le tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt de 1876.

Le numéro 3,388 gagne 100,000 francs.
Le numéro 108,266 gagne 10,000 fr.
Le numéro 182,708 gagne 5,000 fr.
Les nos suivants gagnent chacun 1,000 fr.: 21,968 221,293, 147,610, 56,596, 184,761, 109,928, 192,530, 249,096, 209,739, 84,933.

Bruit de démission du chancelier Caprivi

Berlin, 10 mai. — Le bruit d'après lequel le général Caprivi aurait fait connaître son intention de donner sa démission devient de plus en plus général.

Les *Nouvelles Politiques*, la *Germania* et plusieurs autres organes importants disent que la démission du général Caprivi, chancelier de l'empire allemand, est une éventualité probable et prochaine.

La *Correspondance politique* reproduit plusieurs dépêches de Hambourg et ajoute : « Le retour du prince de Bismarck à la chancellerie n'est pas aussi improbable qu'on paraît le croire; il deviendra certain le jour où l'empereur Guillaume verra l'œuvre de son grand-père menacée par le socialisme ou un grave danger à l'extérieur. »

L'affaire du Crédit foncier

Notre correspondant particulier nous télégraphie ce qui suit au sujet du cours du Foncier:

« Paris, 10 mai. — Avant la Bourse, on a fait du Foncier à 1265, ce qui a ramené la confiance pour le 3 0/0, qui a débuté à 89,05.

» Mais les ventes sur le Foncier ont reparu immédiatement et le font reculer à 1245, entraînant le 3 0/0 à 88,95.

» En clôture, le Foncier a remonté de 30 francs environ. »

UN LIVRE DE M. JULES FERRY

Aujourd'hui paraît chez Havard un livre de M. Jules Ferry qui est appelé à faire grand bruit et qui ne manquera pas de raviver les violentes polémiques d'autan sur le Tonkin et sur la politique coloniale.

Ce volume, sous le titre général : *Le Tonkin et la mère-patrie*, comprend deux parties bien distinctes. La seconde partie, ainsi que l'indique son titre : *Témoignages et documents*, est un recueil de notes, relations de voyages, rapports de nos consuls sur la production, le trafic et le climat du Tonkin.

La première partie, *Cinq ans après*, est un énergique et éloquent plaidoyer en faveur de notre conquête. M. Jules Ferry écrivain y venge cruellement M. Jules Ferry ministre.

Entre autres choses, M. Jules Ferry répond à l'accusation portée contre le cabinet qu'il présidait, d'avoir été poussé habilement dans les expéditions du Tonkin et de Madagascar par M. de Bismarck :

« En vérité, il est humiliant d'avoir à balayer de l'histoire contemporaine de tels contes à dormir debout.

» Dans ce long épisode militaire et diplomatique, j'ose dire que la France a trouvé l'Europe constamment équitable, respectueuse de notre droit et plutôt bienveillante que tracassière. Il y avait de la confiance dans cette neutralité. On eût fait moins bon visage, à coup sûr, à un gouvernement capricieux, sans majorité et sans lendemain, où à une politique vantarde et agressive, comme celle dont se targue une faction heureusement désarmée. La confiance de l'Europe n'est point chose banale ; on peut être fier de l'avoir méritée. »

Enfin, après avoir flétri la politique d'effacement qu'il appelle une politique de duperie et d'imprévoyance, M. Jules Ferry ajoute :

« Quelque jour, on écrira l'histoire militaire au Tonkin et cet historien, que j'attends avec confiance, fera la part des responsabilités; sévère ou bienveillant, il ne me rendra, j'espère, responsable que de ce que j'ai fait. Entre le mois de février 1883 et le 6 avril 1885, depuis la présentation des premiers crédits jusqu'à la paix signée par M. Billot, je suis responsable.

» A la paix avec la Chine, mon action comme ma responsabilité s'arrêtent. Je demande à cet historien impartial, à ce juge inconnu, qui me lit peut-être à cette heure, de relever avec soin toutes mes fautes, mais de ne pas porter à mon compte celles que d'autres ont commises. »

Pour terminer, M. Ferry adresse un chaleureux appel aux pouvoirs publics en faveur du Tonkin, dont il reste le partisan résolu.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 10 mai 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à deux heures.

Validation

Après le dépôt, par M. le ministre des finances, d'un projet de loi sur la fabrication et l'importation des vins de raisins secs, la Chambre valide, sans discussion, l'élection de M. Lurghe, élu au premier tour de scrutin, dans la première circonscription de Toulouse.

L'INTERPELLATION DE M. BOISSY-D'ANGLAS

Le Dahomey

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Boissy-d'Anglas, sur les événements du Dahomey.

M Boissy d'Anglas. — Si j'ai donné à l'interrogation que j'adresse au gouvernement la forme de l'interpellation, c'est afin que la question pût être discutée complètement.

Il y a deux mois, répondant à l'honorable M. Deloncle, M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies paraissait espérer que le conflit du Dahomey serait promptement réglé.

Il annonçait en outre que, si cela était nécessaire, il demanderait à la Chambre les moyens de faire un effort décisif.

Depuis cette époque, la situation ne s'est pas améliorée; je demande donc au gouvernement de faire la lumière sur ces événements qui préoccupent l'opinion publique et de dire ce que le gouvernement se propose de faire au Dahomey.

Je ne viens pas ici en compère (rires), bien que, dans notre pays, toutes les fois qu'on est l'ami du gouvernement, on soit considéré comme son compère. (Nouveaux rires.)

Eh bien! devons-nous rester au Dahomey ou bien convient-il d'évacuer ce pays où nous possédions en toute propriété la ville de Kotonou ?

S'il y a ici des partisans de l'évacuation, il faut qu'on le sache.

Si la France se décide à rester au Dahomey, il convient que le gouvernement indique dans quelles conditions elle y restera, car le *statu quo* actuel présente de grands inconvénients. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

La France préférera toute espèce de solution au système des petits paquets.

Une troisième éventualité est possible ; c'est celle d'une expédition.

Si le *statu quo* ne donne pas de solution, il faudra bien en arriver là.

Le ministre peut-il dire ce que cette expédition coûterait en hommes et en argent ?

La Chambre, après avoir entendu les explications du gouvernement, prendra le parti que la situation comporte.

A propos du Dahomey on a parlé du Tonkin ; la comparaison est monstrueuse ; le Dahomey n'a que deux cent mille habitants et il n'a personne derrière lui. (Très bien ! sur quelques bancs au centre.

M. Christophle entre en séance, recueillant sur son passage de nombreuses poignées de main.

RÉPONSE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies. — En mars dernier, répondant à l'honorable M. Deloncle, j'ai déjà exposé quels étaient les droits de la France au Dahomey.

Les traités de 1851, 1868 et 1878 ont donné à la France la propriété de la ville de Kotonou et le protectorat du royaume de Porto-Novo.

Le roi de Dahomey nous somme aujourd'hui de renoncer à nos droits: l'administration des colonies n'a rien répondu à ces sommations.

Le roi de Dahomey a alors entrepris une expédition contre le roi de Porto-Novo.

L'amiral français, qui était dans les parages a débarqué cinquante hommes ; cette démonstration a suffi pour faire fuir les Dahoméens qui sont partis en emmenant un millier de captifs qui ont été égorgés. (Sensation.)

Le roi de Dahomey a ensuite sommé la France de quitter le pays; le gouvernement français a alors envoyé au roi de Dahomey, M. Bayol. Sa mission n'a pas eu de résultats et les Dahoméens ont mobilisé leurs troupes; que devait faire le gouvernement ?

Pouvait-il exposer nos nationaux et les étrangers à un massacre, fallait-il évacuer le pays ?

Le gouvernement ne l'a pas pensé ; il a envoyé au Dahomey quelques troupes du Sénégal.

Les Dahoméens ont été battus: quelques jours après, nos troupes surprises ont couru un sérieux danger. (Ah! ah! à l'extrême gauche.) Mais elles ont vaillamment tenu pied.

250 hommes, avec l'appui du Sané, ont repoussé sept mille assaillants. (Applaudissements sur tous les bancs).

Fallait-il alors prendre l'offensive et poursuivre l'ennemi ?

Il a paru que le mieux était d'établir le blocus et le commandant Fournier a pris le commandement de l'opération.

Le lieutenant-colonel Terrillon, avec 350 hommes, a de nouveau battu les Dahoméens qui se sont retirés dans les terres.

Ceux de nos nationaux qui avaient été faits prisonniers nous ont été rendus ; la nouvelle en est maintenant officielle. (Très bien au centre).

Que ferons-nous demain?

M. de Douville-Maillefeu. — Allons-nous-en. (Exclamations à gauche et au centre. Protestations sur les mêmes bancs.)

M. Etienne. — Le gouvernement n'a pas l'intention de faire une expédition (très bien! très bien à gauche); mais nous nous maintiendrons sur nos positions et nous continuerons l'occupation du territoire français et tout fait prévoir que le roi de Dahomey sera amené à négocier.

La France a une situation considérable en Afrique; voyez Tunis, l'Algérie, le Sénégal; si vous abaissez une perpendiculaire (Hilarité) depuis l'Algérie jusqu'au Congo, vous avez là un immense territoire acquis par la France, ou à son influence, en exceptant toutefois les possessions étrangères et le Maroc.

Voix à droite : Rien que ça. (Rires).

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat. — Eh bien! voulez-vous que notre drapeau soit respecté partout; si nous admettons qu'il ne le soit pas sur un point, il cessera de l'être immédiatement sur les autres points.

La France, je le répète, doit se faire respecter partout. (Quelques applaudissements à gauche et au centre).

INTERVENTION DE M. FLOURENS

M. Flourens. — M. le sous-secrétaire d'Etat avait pris l'engagement de soumettre à la Chambre les crédits nécessaires pour de nouveaux envois de troupes.

Or, de nouveaux envois de troupes ont eu lieu et la Chambre n'a encore été saisie de rien.

A quoi cela tient-il?

Comment le sous-secrétaire d'Etat aux colonies réussit-il à se passer de crédits, comment peut-il arriver à faire la guerre sans argent? (Très bien! très bien! à droite.)

Des décrets ont enlevé au ministre de la marine tout droit d'intervenir dans les affaires coloniales, même au point de vue militaire.

On pourrait croire que c'était pour mettre fin à des opérations coûteuses et stériles; mais l'administration des colonies a de nouveau passé la main au ministère de la marine; sans doute parce qu'elle n'avait plus de crédits disponibles, tandis que la marine peut se mouvoir dans des chiffres plus étendus ; on a ainsi éludé la nécessité de demander des crédits aux Chambres. (Très bien! très bien! à droite.)

Les adjonctions du territoire ne peuvent être décidées que par une loi.

Or, le traité d'annexion du territoire de Kotonou n'a jamais été soumis au Parlement. (Bruit à gauche. Agitation.)

Avant de se prononcer la Chambre devrait connaître la mission du docteur Bayol.

On parle de débouchés pour notre industrie, mais le privilège de ces débouchés ne nous appartient pas en propre.

Il y a en réalité union douanière entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, et, en fait, ce ne sont pas nos produits qui sont consommés par les populations indigènes.

Les opérations militaires seront sans compensation et où nous conduiront-elles ?

Le blocus est inefficace.

Quel autre moyen le gouvernement compte-t-il employer ?

S'il veut recourir à la force, il faut saisir la Chambre d'une demande de crédits.

Que le gouvernement se prononce nettement une fois pour toutes. (Mouvements divers.)

M. Bougo. — Je demande au gouvernement de s'expliquer plus nettement.

Si notre autorité n'est pas suffisamment établie au Dahomey, il faut le dire; mais il ne faut pas procéder par petits paquets, ni exposer le pays à son insu.

RÉPONSE DU MINISTRE DE LA MARINE

M. Barbey, ministre de la marine. — A la date du cinq avril, quand j'ai pris la direction stratégique, pouvait-on aborder. Non.

Pouvait-on évacuer ! C'était impossible.

Cris à gauche. — C'était honteux.

M. Barbey. — Honteux et impossible.

Pouvait-on entreprendre une expédition sur Abomey ? La saison ne le permettait pas.

Pour déjouer les calculs du roi du Dahomey, et protéger nos possessions, la marine a établi le blocus effectif ; elle a ainsi empêché le débarquement des armes destinées aux Dahoméens.

Kotonou est facile à protéger avec nos pièces de marine, mais Porto-Novo est à vingt kilomètres dans les terres.

Le brave colonel Terrillon s'est porté au devant du roi Badazin ; la rencontre fut terrible pour les Dahoméens qui ont fait des pertes énormes, pendant que les nôtres étaient légères.

Le roi, humilié, a dû se retirer à 60 kilomètres au nord de Porto-Novo.

Nous avons actuellement 560 hommes actimatés, auxquels s'ajoutent 50 miliciens et 250 auxiliaires.

Des armes sont envoyées pour armer les peuplades amies, à mesure qu'elles seront aguerries.

A Kotonou, il y a trois cents quatre-vingt-un soldats ou marins auxquels il faut ajouter cent tirailleurs irréguliers ou Gabonnais.

Ces fortifications sont établies autour de Porto-Novo.

L'état sanitaire de nos soldats est satisfaisant.

Des baraquements sont partis à destination du corps expéditionnaire.

La flottille a pu être renforcée sans nouveaux crédits, parce qu'un bâtiment ne coûte pas plus cher sur un point que sur un autre et jusqu'à ce jour la dépense est trop faible pour que l'expédition donne lieu à une demande de crédits.

La ville de Whydah a été menacée d'un bombardement et cette menace a suffi pour faire rendre nos prisonniers en échange de prisonniers Dohoméens en nombre double.

L'honneur de ces résultats revient à nos officiers, nos marins, nos soldats, dont l'attitude a été admirable, au colonel Terrillon et au capitaine de vaisseau Fournier. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Je tiens à leur décerner du haut de cette tribune ce témoignage qu'ils ont bien mérité. (Nouveaux applaudissements unanimes.)

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu deux ordres du jour motivés.

Cris à gauche. — L'ordre du jour pur et simple.

M. Floquet. — Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple, le gouvernement l'accepte.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à l'unanimité.

QUESTION DE M. THIVRIER

LES GRÈVES DE COMMENTRY

M. Thivrier. — Je demande la parole pour adresser à M. le ministre de l'Intérieur, une question sur les grèves de Commentry.

M. Constans. — J'accepte la question.

M. Floquet. — La parole est à M. Thivrier.

M. Thivrier, en blouse, monte à la tribune, au milieu d'une vive agitation.

M. Thivrier. — Messieurs et citoyens (on rit). le plus grand calme n'a cessé de régner à Commentry où les ouvriers ont pour eux la population et surtout les commerçants.

Cependant, malgré l'avis du maire, on a envoyé des troupes dans cette commune.

Je viens protester contre les provocations de la force armée. (Exclamations et protestations à gauche.)

Les députés socialistes gesticulent et montrent le poing aux députés de la gauche.

M. Thivrier. — Les soldats français sont devenus les soldats de la Compagnie. (Cris. Tumulte. Rires.)

Un membre au centre. — Respectez l'armée au moins.

M. Thivrier. — Respectez ma blouse. (Rires prolongés.)

M. Desprès. — Vous savez bien que les ouvriers ne portent plus de blouses. (Rires.)

M. Thivrier. — On a chargé une foule inoffensive ; les chevaux sont montés sur les trottoirs (Rires): la troupe a cassé pour 51 francs de carreaux. (Rires, huées au centre. Agitation prolongée.)

Les commerçants réclament contre ces dégâts et présentent leur petite note. (Nouveaux rires.)

Cette note, je la transmets à M. le ministre de l'intérieur, seul responsable. (Hilarité.)

Les commerçants demandent également la retraite des troupes, car ce n'est que depuis que ces troupes sont arrivées dans la commune, que l'ordre a été troublé. (Rires et protestations.)

Le maire, de son côté, affirme que les gendarmes et les chasseurs brutalisent des femmes et font monter les chevaux sur les trottoirs (la Chambre se tord de rire), et qu'un brigadier de gendarmerie était en état d'ivresse. (Protestations bruyantes au centre.)

Le conseil municipal s'associe au maire pour demander le renvoi des troupes.

Je prie donc M. le ministre de faire droit à cette demande, car la présence des troupes à Commentry est une insulte aux populations républicaines.

Les députés socialistes applaudissent, pendant que M. Thivrier descend de la tribune tout fier de son succès d'hilarité.

RÉPONSE DE M. CONSTANS

M. Constans. — M. Thivrier a porté ses protestations à la tribune avec une gaîté qui exclut toute idée de gravité. (Applaudissements à gauche et au centre. Protestations du groupe socialiste.)

Le Préfet de l'Allier, après avoir eu une longue conversation avec le maire de Commentry, a envoyé une dépêche au ministre de l'intérieur.

Que s'est-il passé à Commentry ?

Les cavaliers ont dissipé un attroupement, un cheval a cassé une vitre, les officiers sont des hommes très capables et très prudents. M. le préfet conclut en disant qu'il faut maintenir les troupes pour empêcher tout incident.

Je partage l'opinion de M. le préfet et je le félicite de sa conduite. (Applaudissements à gauche et au centre.)

RÉPLIQUE DE M. THIVRIER

M. Thivrier. — L'eau de la fontaine dans laquelle M. le Ministre puise ces renseignements est trouble. (Mouvements divers.) Les troupes ont été envoyées à Commentry sur la demande de la compagnie métallurgique et les officiers mangent à la table du directeur.

M. Thivrier recommence la lecture de petits papiers au milieu des protestations et des rires. Il critique l'attitude des officiers.

Voix nombreuses : assez ! assez !

M. Thivrier (s'adressant au centre et à la gauche). Parce que vous avez usé vos fonds de culotte sur les bancs de l'école, ce n'est pas une raison pour vous moquer de moi, parce que je n'emploie pas les fleurs de rhétorique... (huées et rires)

M. le président. — J'invite M. Thivrier à vouloir bien se renfermer dans la question, et à ne pas abuser de la lecture des journaux. (hilarité.)

Cris : la clôture, la clôture !

M. Thivrier ne s'émeut pas, il soutient que c'est la gendarmerie et les troupes qui fomentent les désordres.

On a fait intervenir l'armée pour servir les intérêts des directeurs et non pour défendre les intérêts des grévistes et protéger les populations.

MM. Baudin et Ferroul applaudissent vigoureusement.

L'incident est enfin clos.

L'INTERPELLATION ANTIDE BOYER

M. Antide Boyer demande à interpeller le gouvernement sur les ordres donnés et exécutés au moment de la manifestation du 1er mai. (Agitation).

La Chambre décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. Antide Boyer. — Des faits graves se sont produits sur lesquels le gouvernement doit s'expliquer. La manifestation du 1er mai a été publiquement annoncée. Tout le monde en connaissait le but et l'esprit pacifique, et cependant la police a prévenu les syndicats qu'elle ne tolérerait pas cette manifestation.

On a arrêté des personnes absolument inoffensives des socialistes ont été arrêtés alors qu'ils s'efforçaient d'empêcher la manifestation.

Des charges de cavalerie ont été effectuées dans des conditions très regrettables. Les ordres ont été si mal donnés qu'on chargeait des ouvriers sortant de leurs usines.

Soit dans les manifestations du 1er mai, soit dans les grèves, la loi a été violée à l'encontre des ouvriers; on a chargé la foule sans sommations préalables.

Cependant, la manifestation était légitime; les doléances des travailleurs ne sont pas écoutées. Mes amis et moi nous nous réservons de proposer des réformes.

RÉPONSE DE M. CONSTANS

M. Constans. — Je me bornerai à donner à la Chambre le texte des instructions qui ont été données pour le 1er mai et les grèves qui ont suivi.

On avait annoncé une manifestation très nombreuse pour le 1er mai.

Mais on savait que cette manifestation avait surtout un caractère politique et que certains individus se proposaient d'en profiter pour jeter le désordre dans le pays.

La tranquillité politique pouvait donc être mise en péril.

Le devoir qui s'impose en pareil cas à tout gouvernement digne de ce nom est de faire respecter la loi en la respectant lui-même.

Le gouvernement savait qu'il n'était pas en présence de véritables ouvriers, mais en présence de gens qui courent les réunions publiques et qui se posent comme les champions des ouvriers. (Très bien ! à gauche et au centre.)

M. Ferroul proteste vivement.

M. Constans. — Il y a deux façons de prévenir une *journée* par de petites mesures qui aboutissent à une répression sanglante, ou par un déploiement de forces suffisantes pour n'avoir rien à réprimer au risque de s'exposer à des quolibets.

Eh bien ! j'ai préféré décourager les manifestants en prenant des précautions excessives. (Applaudissements à gauche.)

Il n'y a eu ni charges de cavalerie, ni coups de sabre, ni usage des armes. Dans une seule ville où les instructions n'ont pas été suivies et où le magistrat a cru pouvoir compter sur le bon sens de la population, la manifestation a commencé d'une façon paisible et on a fini par assommer les commissaires de police.

Personne n'en a parlé, mais le gouvernement doit s'en préoccuper et il adresse ses remerciements à ses agents qui ont très bien fait leur devoir, et rien que leur devoir. (Très bien ! très bien !)

J'accepte la responsabilité des instructions que j'ai données, et je me félicite que tout ait pu se passer sans coups, sans blessures et sans accident. Il n'y a pas eu de sommations, mais elles n'étaient pas nécessaires.

M. de Ramel. — Les attroupements ont été dispersés par la force, notamment rue du Cirque où on aurait dû faire les sommations.

M. Constans. — A la rue du Cirque les gardes municipaux ont été obligés de dégainer pour refouler le public, mais il n'y a pas eu de charges. Quelques coups de poing ont été donnés, il n'y a eu que deux blessés.

Quant aux arrestations antérieures elles ont été faites très sagement sur l'ordre des parquets et les instructions suivent leur cours. En ce qui concerne les grèves, le gouvernement n'a pas à y intervenir, mais il doit sauvegarder la liberté du travail et protéger les propriétés privées même quand elles appartiennent à des industries (Rires).

Il n'est pas sérieux de dire que c'est la troupe qui provoque le désordre ; les soldats font un service public, et ils ne méritent aucun blâme ; les revendications les plus légitimes ne doivent pas troubler l'ordre dans la rue, car il en résulterait alors un danger pour la République, et n'ayant pas caché à la Chambre ma manière de voir à ce sujet, j'attends avec confiance le vote de la Chambre. (Applaudissements.)

RÉPLIQUE DE M. A. BOYER

M. Antide Boyer. — Vous nous avez parlé désordres, comme si vous ne saviez pas que nous avions au contraire conseillé le calme.

Cris : Assez! assez! La clôture !

M. Antide Boyer continue ses récriminations et soutient qu'il y a eu violation de la loi. Il termine en déposant un ordre du jour invitant le Gouvernement à respecter la liberté des citoyens dans la rue.

M. ÉMILE MOREAU

M. Emile Moreau, député de Roubaix. — Pour ma part, j'ai vu les grèves du Nord, les officiers dînant chez les industriels qui avaient demandé les troupes contre les grévistes, j'ai vu également des industriels qui distribuaient du vin aux soldats.

C'est là un mauvais exemple (rumeurs violentes. Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu un ordre du jour de M. Jumel ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

MM. de Kergoriou, de Fourtou, Prouvost de Launay, en ont déposé un autre ainsi conçu :

FEUILLETON DU 12 MAI 1890. — N° 9

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

IV

Premières audaces de M. de Campigny

Pendant quelques instants, le banquier, la tête nue, se promena dans son jardin. La nuit était très sombre ; d'épais nuages couvraient le ciel. Dans toute la façade de l'hôtel, une seule fenêtre était éclairée, celle d'Yvonne; une lueur douce passait à travers les rideaux. Soudain, la lune perça les nuages, et de blanches clartés tombèrent sur la masse de l'hôtel — cet hôtel qui appartenait à madame Marsébert, et où lui, le mari, lui qui l'avait gagné, n'avait pas le droit de commander. Plus tard, cet hôtel, les superbes collections qu'il renfermait, ainsi que les capitaux donnés jadis par lui si follement, tout cela appartiendrait aux enfants, à Georges et à Yvonne; c'est ainsi qu'il avait rédigé sa donation; mais jusqu'à la mort de sa femme, sa femme seule en était la maîtresse absolue.

L'hôtel était une charmante construction d'un style léger et élégant, tout en pierres avec de délicates couvures de briques. De la rue, on arrivait au jardin par une assez longue voûte qui s'étendait sous l'hôtel. Le rez-de-chaussée était réservé aux appartements de réception. Au premier étage se trouvaient l'appartement intime de madame Marsébert et celui d'Yvonne. Au-dessus ceux du banquier et de Georges Marsébert. Au troisième étage, des salles d'étude, une bibliothèque et les chambres des domestiques. Cette demeure princière avait coûté près de deux millions, avec le mobilier splendide dont il l'avait ornée. Parmi les richesses artistiques qui encombraient l'hôtel, il y avait plusieurs tableaux de nos grands artistes dont la valeur avait doublé depuis qu'ils avaient été achetés. Et auprès de ces richesses, auprès du capital amassé par lui pour sa femme, le banquier était ruiné, perdu. Dans quelques jours on le déclarerait en faillite! Un syndic viendrait, qui examinerait ses livres. Et, dans Paris, tout le monde dirait ;

— Le banquier Marsébert est en faillite; mais il a su tirer son épingle du jeu. Il a mis sur la tête de sa femme une fortune colossale. C'est un fripon !

Personne ne voudrait croire que ce n'était pas là une entente, une convention secrète entre les deux époux.

Et alors, au mot : faillite, on substituerait le mot : banqueroute...

— Banqueroute frauduleuse !

Le banquier prononça ces deux mots qui lui séchèrent la gorge. En arriver là, après tant d'années de travail honnête !... Il traversa son jardin comme un fou et entra dans son bureau. Il tomba sur un fauteuil et demeura longtemps immobile, aimant mieux se perdre dans une rêverie vague que de réfléchir à sa situation. Il était vaincu. déshonoré..... Lui, qu'on citait autrefois comme un modèle d'honnêteté, lui qui se montrait d'une rigueur absolue, sur la loyauté en affaires, sur la franchise en tout, il avait dressé des bilans fictifs, mensongers ! Pour faire face à une échéance gênante, il s'était servi de sommes qui lui avaient été confiées en dépôt! Il avait accompli dans ces derniers mois des choses qu'il eut jadis blamées avec indignation.

Il finit cependant par dominer son émotion et se rapprocha de sa table, sur laquelle s'étalaient les lettres hypocrites dans lesquelles d'anciens amis lui refusaient tout crédit. Et il commença à ranger ses papiers.

— Allons, murmura-t-il il faut que je laisse tout ceci bien en ordre.

Puis il ouvrit sa caisse et constata qu'elle renfermait encore un bon sur la Banque de France, une traite sur la Compagnie générale des affaires et une petite somme en or. Mais qu'était-ce que cela auprès de l'échéance formidable à laquelle il devait faire face le lendemain ?

— Maintenant, dit-il avec une profonde mélancolie, écrivons à Robert... Noble cœur !

Quand il eut terminé cette lettre, il mit dans une grande enveloppe les valeurs que Robert lui avait confiées et plaça cette enveloppe bien en évidence sur son bureau avec cette seule suscription :

VALEURS AU PORTEUR

Livania è Cie, Venise..... 50.000 fr.
Gomez hermanos y Fernandez
Buenos-Ayres..... 100.000 fr.

Puis, après avoir relu lettre qu'il venait d'écrire à Robert, il la mit dans une autre enveloppe, en y glissant celle que lui-même avait reçue du père de Robert.

— Il est inutile, pensa-t-il, que la lettre de mon vieil ami de Campignac, traîne ici; il vaut mieux la rendre à son fils.

Après cela il écrivit une seconde lettre qui lui arracha, par deux fois, des sanglots convulsifs; et il mit l'adresse :

Monsieur le commissaire de police
du 9e arrondissement,
Rue Drouot,
(URGENT.)

Paris.

Vers onze heures, il se leva et sortit de son bureau. Il erra quelques minutes dans le jardin. La solitude de ce jardin était immense. D'un côté il était borné par un terrain vague encombré de matériaux ; de l'autre, par un mur donnant sur le coin de la rue Milton et de la cité. Aux deux autres bouts se faisant face, étaient l'hôtel et les bureaux de la banque. Dans le terrain vague, comme dans la rue, pas un bruit. Maintenant, les domestiques avaient terminé leur service. Dans le haut de l'hôtel, on voyait leurs lumières qui dansaient; bientôt toutes ces lumières furent éteintes. Le banquier leva les yeux vers la chambre d'Yvonne; la lueur, qui passait à travers les rideaux, était devenue